

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires  
Service eau environnement

Dossier suivi par Frédéric Nadal  
Tél : 05 49 06 89 35  
Courriel : frederic.nadal@deux-sevres.gouv.fr

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
et Communauté d'Agglomération de  
Saumur Val de Loire

Dossier suivi par Pierre Péaud  
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
26, rue de la Grille  
79600 St Loup Lamairé  
Tél : 05 49 64 85 98  
Courriel : sage.thouet@valleeduthouet.fr

Commission Locale de l'Eau  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet

**Compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2017**

La Commission Locale de l'Eau (CLE) renouvelée du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet s'est réunie le 4 décembre 2017 à 14h30 sous les présidences successives de Monsieur Christophe BURBAUD, Sous-Préfet de Parthenay, et de Monsieur Olivier CUBAUD, après son élection en qualité de Président de la CLE.

**Étaient présents :**

*Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés :*

Mme Sophie TUBIANA, CA de Saumur Val de Loire,  
M. Philippe DELAVault, Commune de Craon (86),  
M. Alain NOÉ, Commune d'Arçay (86),  
M. Hubert BAUFUMÉ, CC du Pays Loudunais,  
M. Jacques DIEUMEGARD, Commune de Pompaire (79),  
M. Robert GIRAULT, Commune d'Argentonay (79),  
M. Jean-Claude GUÉRIN, Commune de La Peyratte (79),  
Mme Catherine PUAUT, CA du Bocage Bressuirais,  
M. Michel CLAIRAND, CC du Thouarsais,  
M. Pascal OLIVIER, CC Val de Gâtine,  
M. Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres,  
M. Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet,  
M. Pierre BIGOT, SIVU de la Vallée de la Dive,  
M. Christophe CHATIN, Syndicat d'eau du Val de Thouet,  
Mme Dominique RÉGNIER, Syndicat du Val de Loire,  
M. Louis-Marie LUMINEAU, Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine,  
M. Yannick VERGNAULT, SPL des Eaux du Cébron,  
M. Claude SERGENT, Syndicat des Eaux de la Vienne SIVEER.

Pour le Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

M. Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine,  
M. Christian BARBIER, Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire,  
Mme Brigitte BONNISSEAU, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres,  
M. Alain MOREAU, FDPPMA de Maine-et-Loire,  
M. Michel RICHARD, FDPPMA des Deux-Sèvres,  
M. Jean THARRAULT, Association de sauvegarde de l'Anjou,  
Mme Anne-Marie ROUSSEAU, Poitou-Charentes Nature,  
M. Paul PAULY CALLOT, UFC Que Choisir,  
M. Boris LUSTGARTEN, Association des amis des moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine,  
M. François JENOT, Syndicat de valorisation et de promotion de la pisciculture de Poitou-Charentes-Vendée.

Pour le Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

M. Christophe BURBAUD, Préfecture des Deux-Sèvres,  
Mme Florence BARRE, Direction Générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,  
Mme Laurence LACOUTURE, DREAL Nouvelle-Aquitaine,  
M. Mathieu BOSSIS, Direction Régionale Nouvelle Aquitaine de l'AFB,  
Mme Florence LETERTRE, DDCSPP des Deux-Sèvres,  
M. Cyril MOUILLOT, DDT des Deux-Sèvres.

**Étaient représentés par mandat :**

Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés :

M. Nicolas GAMACHE, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine  
Mme Esther MAHIET-LUCAS, Conseil Départemental des Deux-Sèvres,  
Mme Marie-Jeanne BELLAMY, Conseil Départemental de la Vienne,  
M. Jacky GÉLINEAU, PNR Loire-Anjou-Touraine.

Pour le Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

M. Daniel BEAUMONT, Comité Départemental de canoë-kayak de Maine-et-Loire.

Pour le Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Mme Géraldine GELLE, DDT de Maine-et-Loire.

**Étaient excusés :**

Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés :

M. André MARTIN, Conseil Régional des Pays de la Loire,  
Mme Jocelyne MARTIN, Conseil Départemental de Maine-et-Loire,  
M. Olivier COCHONNEAU, Commune du Puy-Notre-Dame (49),  
M. Didier GUILLAUME, Commune des Ulmes (49),  
M. Benoit PIERROIS, Commune de Lys-Haut-Layon (49),  
M. Marc GRÉMILLON, CA du Choletais,

M. Gilles BOUILLAUT, Commune de Cuhon (86),  
M. Daniel GIRARDEAU, CC du Haut Poitou,  
M. Jean-François COIFFARD, CC Airvaudais - Val du Thouet,  
M. Didier VOY, CC de Parthenay – Gâtine,

Pour le Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

M. Philippe LOHEZIC, Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire,  
Syndicat France Hydro Électricité,  
M. Patrick SEMILLE, Association des Éleveurs des Deux-Sèvres,  
Association des Irrigants Aquanide,  
M. Romain DUPEYROU, Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres.

Pour le Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

M. le Préfet de la Région Centre - Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne,  
M. le Préfet de Maine-et-Loire,  
Mme la Préfète de la Vienne,  
Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire,  
M. le Directeur Inter-régional Bretagne – Pays de la Loire de l'Agence française pour la biodiversité,  
M. le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine,  
M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne.

**Participaient également :**

Mme Flavie THOMAS, SMVT,  
M. Jocelyn ADAM, SMVT,  
M. Jean-Yves FORTIN, Association des amis des moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine,  
M. Pierre PÉAUD, SAGE Thouet  
M. Frédéric NADAL, DDT 79

**Ordre du jour de la réunion**

- Accueil,
- Point d'avancement de l'élaboration du SAGE du Thouet,
- Élection du président de la CLE au sein du collège des élus,
- Élection des vice-présidents au sein du collège des élus,
- Recomposition du bureau de la CLE,
- Calendrier des étapes à venir.

Monsieur le Sous-Préfet excuse Madame le Préfet, retenue par ailleurs, et ouvre la réunion en remerciant les membres de la CLE de leur présence et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour son accueil dans la salle de réunion du Lac du Cébron.

Monsieur le Sous-Préfet remercie l'ensemble des membres sortants de la CLE pour le travail accompli et les nouveaux membres qui ont accepté cet engagement supplémentaire dans le cadre du renouvellement de la CLE. Il présente l'ordre du jour de la réunion et donne la parole à Monsieur Pierre PÉAUD, animateur de la CLE du SAGE Thouet.

### **Point d'avancement de l'élaboration du SAGE Thouet**

Monsieur PÉAUD présente le contexte de l'élaboration du SAGE du bassin du Thouet, les travaux déjà validés (état initial, diagnostic), les enjeux et objectifs définis à ce stade et les étapes à venir pour parvenir au choix de la stratégie du SAGE.

### **Élection du président de la CLE au sein du collège des élus**

Monsieur le Sous-Préfet fait ensuite procéder à l'élection du Président.

Monsieur Olivier CUBAUD présente sa candidature à cette fonction. Aucun autre candidat ne se présente.

Les bulletins de vote sont distribués aux membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants présents ou représentés : 22
- Suffrages exprimés : 20
- Bulletins blancs : 2

Monsieur CUBAUD est élu Président de la CLE à la majorité absolue avec vingt voix.

Monsieur CUBAUD remercie les participants au vote.

Monsieur le Sous-Préfet laisse la présidence de la réunion de la CLE à Monsieur CUBAUD.

### **Élection des vice-présidents au sein du collège des élus**

Comme le prévoit les règles de fonctionnement de la CLE, Monsieur CUBAUD fait procéder à l'élection des deux Vice-Présidents.

Madame Sophie TUBIANA présente sa candidature à la fonction de 1<sup>er</sup> Vice-Président. Aucun autre candidat ne se présente.

Les bulletins de vote sont distribués aux membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants présents ou représentés : 22
- Suffrages exprimés : 21
- Bulletins blancs : 1

Madame TUBIANA est élue 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CLE à la majorité absolue avec vingt-et-une voix.

Monsieur Hubert BAUFUMÉ présente sa candidature à la fonction de 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Les bulletins de vote sont distribués aux membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants présents ou représentés : 22
- Suffrages exprimés : 21
- Bulletins blancs : 1

Monsieur BAUFUMÉ est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la CLE à la majorité absolue avec vingt-et-une voix.

### **Constitution du bureau de la CLE**

Les règles de fonctionnement prévoient la création d'un bureau de la CLE composé de :

- Huit membres du collège des collectivités et établissements publics locaux dont le Président et les deux Vice-présidents,
- Quatre membres du collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations,
- Quatre membres du collège des représentants de l'État et de ses Établissements publics.

Elles prévoient également que chaque collège désigne ses représentants au sein du Bureau.

Monsieur CUBAUD lève momentanément la séance plénière afin de permettre à chaque collège de se concerter pour désigner ses représentants au sein du bureau.

### **Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics concernés :**

Sont membres du bureau en qualité de Président et 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Vice-présidents de la CLE : Monsieur CUBAUD, Mme TUBIANA et M. BAUFUMÉ.

Pour les cinq autres sièges à pourvoir il y a cinq candidatures : Monsieur Olivier FOUILLET, Monsieur Robert GIRAULT, Monsieur Michel CLAIRAND, Monsieur Pascal OLIVIER, et Monsieur Pierre BIGOT.

L'attribution des cinq sièges donne lieu à un vote à main levée. Chaque candidat est désigné avec vingt-et-une voix.

### **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Quatre membres du collège se déclarent candidats au bureau : Monsieur Claude DEVAUD, Madame Brigitte BONNISSEAU, Monsieur Alain MOREAU et Monsieur Jean THARRAULT.

En l'absence d'autres candidatures, l'attribution des quatre sièges donne lieu à un vote à main levée. Chaque candidat est désigné à l'unanimité des voix des onze membres présents ou représentés.

À l'issue des différentes désignations, le bureau est constitué comme suit :

### **I – Pour le Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (huit membres) :**

M. Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE,  
Mme Sophie TUBIANA, CA de Saumur Val de Loire, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CLE,  
M. Hubert BAUFUMÉ, CC du Pays Loudunais, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la CLE,  
M. Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres,  
M. Robert GIRAULT, Commune d'Argentonny (79),  
M. Pascal OLIVIER, CC Val de Gâtine,  
M. Michel CLAIRAND, CC du Thouarsais,  
M. Pierre BIGOT, SIVU de la Vallée de la Dive,

II – Pour le Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (quatre membres) :

M. Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine,  
Mme Brigitte BONNISSEAU, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres,  
M. Alain MOREAU, FDPPMA de Maine-et-Loire,  
M. Jean THARRAULT, Association de sauvegarde de l'Anjou,

III – Pour le Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (quatre membres) :

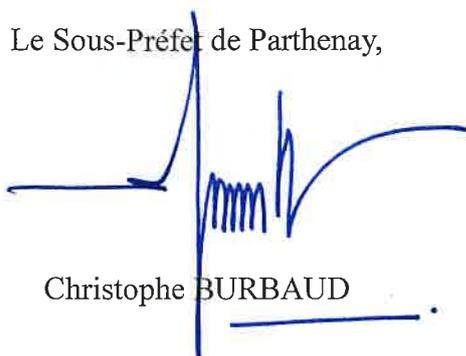
- Direction Générale de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine,
- Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine de l'Agence Française pour la Biodiversité,
- Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres.

**Calendrier des étapes à venir**

Monsieur Pierre PÉAUD présente les modalités envisagées pour la poursuite de l'élaboration du SAGE. Un marché a été passé avec les bureaux d'études Géo-Hyd et SCE pour travailler à la définition du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs afin d'aboutir au choix de la stratégie du SAGE sous dix-huit mois. Ce travail nécessitera pas moins de trois réunions de la CLE, six réunions du bureau et trois réunions thématiques. La réunion du bureau de la CLE pour le lancement de l'étude est fixée au mercredi 20 décembre 2017 à 10h00.

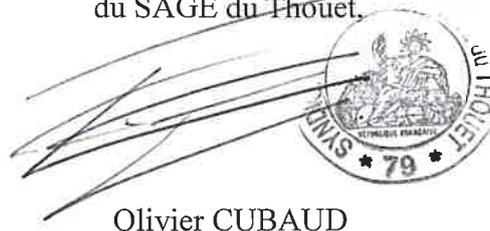
Les points de l'ordre du jour de la réunion ayant été examinés, Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Président de la CLE remercient les participants et lèvent la séance à 16h00.

Le Sous-Préfet de Parthenay,



Christophe BURBAUD

Le Président de la Commission Locale de l'Eau  
du SAGE du Thouet,



Olivier CUBAUD